

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

en référence au Code du Tourisme - loi du 22 juillet 2009 (décrets parus au J. O. le 23 décembre 2009) - Société Magical Safaris Ltd enregistrée le 06 septembre 2022 sous le numéro 80020003805906 avec la licence UTB/RTT/TO/2023/1000693

INSCRIPTION : l'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions de ventes. Toute inscription courrier doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire. Pour les inscriptions en ligne il suffit de valider la réservation par un acompte et nous vous en accuserons réception par e-mail. La demande de réservations ne sera validée que dans la limite des places disponibles et après accord de nos prestataires. Votre demande est considérée comme une inscription ferme et ne peut être annulée sans frais.

MODE DE PAIEMENT : votre réservation doit être accompagnée d'un acompte de 40 % car en plus des acomptes classiques, nous devons régler vos permis primates intégralement dès leur réservation. Le solde sera réglé 45 jours avant la date de départ sans rappel de notre part. En cas d'inscription à moins de 40 jours du départ, la totalité devra être versée dès l'inscription.

PRIX : le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, grâce à notre site et aux fiches techniques, descriptifs de parcours, qui lui ont été fournies au préalable. En général, ne sont pas compris dans nos prix : les vols internationaux et taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons & extras ainsi que le matériel personnel. Toute modification substantielle des taux de change et des variations du coût du transports (lié notamment au coût du carburant et des taxes aériennes domestiques) peut entraîner le réajustement des prix publiés au plus tard 30 jours avant la date de départ.

INFORMATION APRÈS INSCRIPTION : après le règlement du solde et 10 jours au plus tard avant votre départ, vous recevrez un mail comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour (heures et lieux exacts de rendez-vous, du premier hébergement, coordonnées des représentants locaux...).

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES : merci de nous communiquer vos nom(s), prénom(s) et date de naissance tels qu'ils figurent sur votre passeport que vous emporterez lors de votre voyage. MAGICAL SAFARIS communique les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants français ; les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents. Il appartient à tous les participants de vérifier qu'ils soient en possession des documents de voyages (pièces d'identité valable 6 mois après la date de fin du voyage et carnets de vaccination) en conformité avec les informations fournies par nos soins et confirmées par les organismes officiels. Nous vous conseillons de consulter le site du ministère des affaires étrangères <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ainsi que le site www.sante.gouv.fr (Ministère de la Santé) sur les risques sanitaires du pays de destination.

RESPONSABILITÉ : conformément à l'art. L211-16 du code du tourisme, MAGICAL SAFARIS est responsable du bon déroulement des prestations achetées telles que prévues lors de la conclusion du contrat. Toutefois, MAGICAL SAFARIS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations si celles-ci sont imputables au participant lui-même, tel que : non présentation de pièces d'identité et/ou sanitaires ou périmées ou d'une durée de validité insuffisante et non conformes aux indications figurant sur nos fiches techniques ; soit au fait, imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger, soit en cas de force majeure. Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les descriptifs « fiches techniques » remises au moment de l'inscription. Si

nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes.

AERIEN : les conditions de transport des compagnies aériennes sont régies par les conventions de Varsovie et de Montréal. Les compagnies aériennes peuvent être amenées à modifier les horaires, itinéraires ou aéroport de départ ou d'arrivée. Les heures indiquées ne sont donc pas garanties car le transporteur qui peut, en cas de nécessité, substituer un transporteur par un autre, modifier ou supprimer les escales prévues. Merci de bien nous communiquer les changements qui pourraient avoir lieu avant votre départ. En cas de difficulté, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages, «surbooking», la réclamation est à envoyer directement à la compagnie aérienne avant de sortir de l'aéroport d'arrivée (nous pouvons vous assister pour intervenir auprès de la compagnie). Pour votre pré-acheminement, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants, car si vous ratiez votre vol aller, toutes les réservations suivantes seraient annulées sans remboursement possible. Aussi, nous vous conseillons d'acheter des vols modifiables et remboursables en évitant donc les brokers.

PARTICULARITES DE NOS SEJOURS ET VOYAGES : le caractère sportif de certains de nos voyages et séjours peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra pas les refuser sans motif valable. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par Magical Safaris dès le retour. S'il ne peut être proposé aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motif valable, nous assurerons le retour du participant, sans supplément de prix. Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du passager.

ANNULATION - MODIFICATIONS : de votre part ? toute annulation avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée ou par e-mail avec accusé de réception. C'est la date de réception de cette lettre ou de cet e mail, qui sera retenue pour le calcul des frais d'annulation. Selon la date de votre annulation, pour quelque raison que ce soit, il vous sera appliqué les retenues suivantes : à plus de 30 jours avant le départ 30% du prix total du voyage ; de 29 à 15 jours du départ : 60 % du prix total du voyage – moins de 15 jours : 100 % du prix total du voyage. En plus de ces frais prévus par notre barème, les réservations fermes de permis UWA ou RDB de gorilles de montagne et de chimpanzés, de bateaux ou de billets d'avion émis et pré-réglés par avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes, vous seront facturés, quelle que soit la date d'annulation, déduit des taxes aériennes ou portuaire, elles remboursables. Dans ce cas les frais d'annulation ne sont pas calculés sur le prix total du voyage, mais uniquement sur le montant hors aérien. Les montants de l'assurance et de la cotisation annuelle ne sont pas remboursables ainsi que les frais de visa, pré-acheminement que vous auriez engagés pour votre voyage. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité. Toutefois, vous pouvez nous proposer une personne pour vous remplacer si elle remplit les mêmes conditions, dans ce cas les frais d'annulation des

prestations terrestres vous seront remboursés. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception.

Annulation – modifications de notre part ? si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou par manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES : nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une Responsabilité Civile pour participer à nos séjours et voyages. De même, il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en **assistance** rapatriement - secours et recherche (l'assurance rapatriement ne vous prenant en charge que depuis l'aéroport international, il vous est recommandé de souscrire une assurance avec la clause ASSISTANCE qui vous couvre sur et depuis votre lieu de déclaration : pas seulement depuis l'aéroport international). Il appartient au participant de vérifier, avant son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert.

LITIGES : toute réclamation, sauf cas de force majeure, relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date du retour. **INFORMATIONS LEGALES** : vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art.38 et suiv. de la Loi du 08.01.1978 modifiée).